

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Mercredi 5 novembre 2014

**OBJET :** Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et l'établissement public Charles Foix

#### EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'agglomération Seine-Amont et l'établissement public Charles-Foix souhaitent passer une convention constitutive de groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Ce groupement de commande a vocation à centraliser l'achat public au niveau de la Communauté d'agglomération Seine-Amont. La formule retenue doit permettre de coordonner et de faciliter la gestion des achats pour les deux structures mais également de faire bénéficier à la Plateforme Charles-Foix des compétences de la communauté d'agglomération en matière de marchés publics.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées au sein de la convention constitutive qui prévoit notamment que la Communauté d'agglomération Seine-Amont sera désignée coordonnatrice et mandataire du groupement. Elle aura donc la charge de mener la procédure de passation des marchés, ainsi que d'en suivre l'exécution. Il est ainsi proposé que la Commission d'appel d'offres soit celle du coordonnateur.

La convention constitutive sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'Administration de l'établissement public Charles Foix.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

##### APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,
- Vu la convention annexée

**Article 1er :** Approuve la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et l'établissement public Charles Foix.

**Article 2:** Autorise le Président de la communauté d'agglomération à signer la convention constitutive de groupement de commande ainsi que toutes pièces y afférents

  
Pour le Président,  
Didier Guillaume  
Vice-président  
Communauté d'agglomération Seine-Amont  
Maire de Choisy-le-Roi

